

Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 24 mars 2022 (17 h à 19 h), salle 339

Présents : 7 enseignants-chercheurs, 5 doctorants

Compte-rendu

1. Finalisation du dossier d'autoévaluation de l'IRCM

Le directeur rappelle le processus de préparation du Document d'autoévaluation de l'Institut et remercie toutes celles et tous ceux qui y ont pris une part active (en particulier Nicolas Chiffлот, Peggy Ducoulombier, Eric Maulin et Etienne Muller). Il s'agit, en effet, d'un travail collectif d'établissement du bilan d'activité de l'Institut et de réflexion sur celui-ci.

Le Document d'autoévaluation et la composition du Portfolio sont présentés et approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. Préparation des comités de suivi des doctorantes et doctorants

Le directeur rappelle qu'il convient d'organiser les comités de suivi des doctorantes et doctorants (12 inscrits de la 2^{ème} à la 4^{ème} année et plus et 15 inscrits en 5^{ème} année et plus).

Si l'accord est d'emblée établi pour reconduire le processus des années passées qui, pour les doctorants inscrits en 5^{ème} année et plus, croise cela avec une journée de présentation et de discussion des travaux doctoraux, un débat s'engage en vue d'améliorer le dispositif et de le rendre plus dynamique. Les propositions suivantes sont formulées et retenues :

- Faire en sorte que les doctorantes et doctorants utilisent cela pour présenter leurs travaux mais également les difficultés rencontrées, les doutes, voire les problèmes encore à lever et permettent d'engager une discussion sur ceux-ci. Il leur sera donc demandé une présentation en 15 mn (de la thèse ou d'une partie de celle-ci) qui sera suivie de 15 mn de discussion. Le respect strict du temps imparti à la présentation (15 mn) servira également d'exercice (à la manière du minutage d'une intervention en colloque).
- La présentation sera précédée de l'envoi, par le doctorant, d'un document de synthèse de l'intervention orale. Ce document ne devra pas excéder une page.
- Des enseignants-chercheurs de l'Institut sont également invités à présenter (dans les mêmes conditions) un travail de recherche en cours afin, là encore, de susciter la discussion et d'illustrer la construction de la réflexion.

L'ensemble se déroulera **le mercredi 18 mai ou le jeudi 19 mai** (avec un buffet à midi). La date sera définitivement fixée ultérieurement. Seront présents, les doctorants concernés, les autres doctorants qui souhaitent y assister, les enseignants-chercheurs de l'Institut, un représentant de l'ED et un collègue extérieur invité (piste envisagée : Jean-Yves Chérot).

3. Présentation de l'état d'avancement des projets de colloques 2022 et 2023

L'Institut accueille le **colloque de l'AFDA en juin 2022**. Comme déjà indiqué, il porte sur le thème « *Droit administratif et droits fondamentaux* ». Le Professeur Nicolas Chiffot fait une présentation du programme, des modalités de déroulement du colloque et du budget de celui-ci. Tous les doctorants seront mobilisés pour participer à l'accueil et au bon déroulement de cette manifestation importante.

M. Christos Giannopoulos présente un projet de la Professeure Florence Benoît-Rohmer qui porte sur l'organisation, en novembre 2022, d'un **colloque sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme**. Le projet, qui se place dans le cadre des négociations actuellement en cours, a tout le soutien de l'Institut.

Un **colloque sur « le patrimoine constitutionnel européen et le recul de l'Etat de Droit »** sera organisé par M. Christos Giannopoulos. Il se déroulera durant trois demi-journées les 9 et 10 février 2023.

Une nouvelle édition des **dialogues entre la doctrine et la Cour européenne des droits de l'Homme** est également prévue en 2023. Le principe de cette manifestation est pérennisé eu égard à son grand succès et à l'importance du développement des liens scientifiques avec la Cour européenne des droits de l'Homme.

Un colloque **franco-allemand et pluridisciplinaire sur le notariat** sera également organisé, en mars 2023, par le Professeur Jean-François Lafaix. Il permettra d'accueillir la troisième journée d'étude prévue dans le cadre de cette manifestation laquelle portera sur « *les institutions ordinales et la déontologie* ». Cette manifestation est soutenue par le CIERA.

Enfin, l'Institut apporte tout son soutien à un **projet d'université d'été sur la pornographie**, qui sera présenté par M. Christos Giannopoulos à la Fédération de la recherche.

4. Divers

Le Conseil de l'IRCM décide à l'unanimité de rétablir la subvention de l'IRCM au Concours René Cassin des Droits de l'Homme à son montant initial de 1.000 euros. Une première subvention de 500 euros ayant déjà été accordée, une subvention complémentaire de 500 euros est donc adoptée.

Saisi d'une demande de soutien présentée par un enseignant-chercheur, en vue de sa participation à un colloque international, le Conseil de l'IRCM décide (10 votants, 5 contre, 5 abstentions) de ne pas modifier ses critères actuels d'affectation des crédits (activités collectives de l'Institut et soutien aux doctorants).

Le Conseil de l'IRCM apporte tout son soutien aux demandes d'accueil de la Professora Titula de l'Université de Grenade, Mme Maria Garcia Caracuel et de M. Papa Moussa Saliou Guye, de l'Université de Dakar.